

DIRECTION GENERALE N°24/189

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2024**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A
L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Épône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjointes et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du vendredi 19 juillet 2024 au lundi 22 juillet 2024 inclus,

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations.

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Épône pour la période du vendredi 19 juillet 2024 au lundi 22 juillet 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

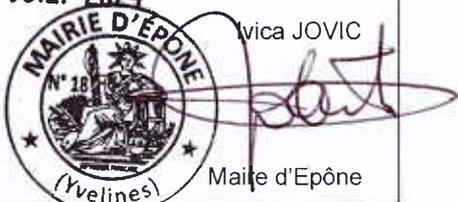
Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines,
Le **18 JUIL. 2024**
Et publié/affiché le **18 JUIL. 2024**
Et Notifié le **18 JUIL. 2024**

Ivica JOVIC
Maire d'Épône



Fait à Épône, le 15 juillet 2024

Ivica JOVIC
Maire d'Épône

